



REPUBLIQUE DE GUINEE  
TRAVAIL – JUSTICE – SOLIDARITE



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AUTORITE DE REGULATION DU  
SECTEUR DES JEUX ET PRATIQUES  
ASSIMILEES

Conakry, le 18/12/2023

Réf : 0286 ARSJPA/DG/12-23

*Le Directeur Général*

A  
Monsieur le Directeur Général  
MTN MoMo  
-Conakry-

**Objet :** Suspension des activités d'exploitation des opérateurs (YELLOW TECNO et BET ONLINE)

**Monsieur le Directeur Général,**

Nous vous saisissons, par le présent courrier, en tant qu'Autorité Administrative Indépendante (AAI) et organe de l'Etat ayant pour compétence exclusive de délivrer les autorisations d'exploitation dans le secteur des jeux, mais aussi de la réglementation, de la surveillance et de la régulation de toutes les formes de jeux de hasard et pratiques assimilées en République de Guinée conformément aux décrets N° D/2023/045/PRG/CNRD/SGG créant ARSJPA et D/2023/046/PRG/CNRD/SGG modifiant les statuts de la LONAGUI en date du 28 janvier 2023.

A ce titre, nous vous informons que les opérateurs de jeux (YELLOW TECNO et BET ONLINE) ne sont pas en règle vis-à-vis de la réglementation applicable au secteur des jeux, et nous avons décidé de les suspendre de toute activité d'exploitation de jeu jusqu'à nouvel ordre.

C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir procéder à l'interruption de toutes les transactions financières (dépôt et retrait) en lien avec les plateformes des deux opérateurs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Par ailleurs, nous vous saurions gré de bien vouloir bloquer les montants existants dans leurs différents comptes (marchand) et de veiller au paiement des gains en instance.

Veillez faire appliquer cette décision par tous les agrégateurs intégrés à votre niveau qui rendent des services aux sociétés de jeux concernés. Nos services compétents restent disponibles à vous accompagner dans l'application de cette décision.

En vous souhaitant une bonne réception, nous vous prions de recevoir, **Monsieur le Directeur Général**, nos salutations les meilleures.

**Cc :** Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT)

Mamadou CISSE



Quartier Boulbinet, Cité des Nations, Villa 33,  
Commune de Kaloum, Conakry - Rép. Guinée

[www.arsjpa.gov.gn](http://www.arsjpa.gov.gn)

[info@arsjpa.gov.gn](mailto:info@arsjpa.gov.gn)

Tel : +224 612 13 03 03

  
www.guinee.gn